



N°3



# L'État pour le Tarn

## Édito

Dans la continuité du mouvement engagé il y a vingt ans pour favoriser et consolider le développement des structures intercommunales, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite «loi NOTRe») poursuit le renforcement des intercommunalités. Elle établit un seuil minimal à 15 000 habitants dans les regroupements de communes, avec une dérogation à 5 000 habitants dans les zones de montagne et les zones à faible densité de population. Elle leur confie des compétences supplémentaires dès le 1er janvier 2017, qui se renforceront jusqu'en 2020. A l'issue de la réforme, le nombre d'intercommunalités a diminué de 40% en France et le nombre de syndicats de 10%.

Jean-Michel MOUGARD

## INTERCOMMUNALITÉS: QUELLES COMPETENCES?



Compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, des changements sont prévus par la loi NOTRe:

**2017:** urbanisme, promotion du tourisme, création d'offices du tourisme, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

**2018:** gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations ;

**2020:** eau, assainissement, collecte et traitement des déchets ménagers. Plus d'informations sur les compétences, en cliquant [ici](#)

## INTERCOMMUNALITÉS: QUELLES RESSOURCES?

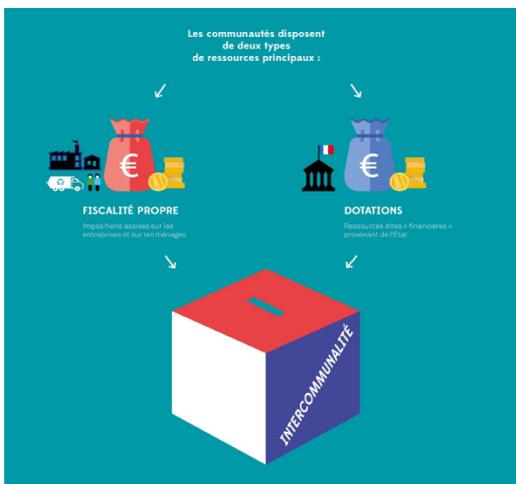
Les ressources fiscales propres proviennent à la fois d'impositions sur les entreprises et sur les ménages:

### SUR LES ENTREPRISES

- la **contribution économique territoriale (CET)**, composée de la **cotisation foncière des entreprises (CFE)**, reposant sur des bases foncières, et de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, dont le taux est fixé au niveau national ;
- un **impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) ;
- la **taxe sur les surfaces commerciales**.

### SUR LES MENAGES ET ENTREPRISES

Les communautés prélèvent désormais une part des taxes directes portant principalement sur les ménages: il s'agit des **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties**, ainsi que la **part départementale de la taxe d'habitation**.



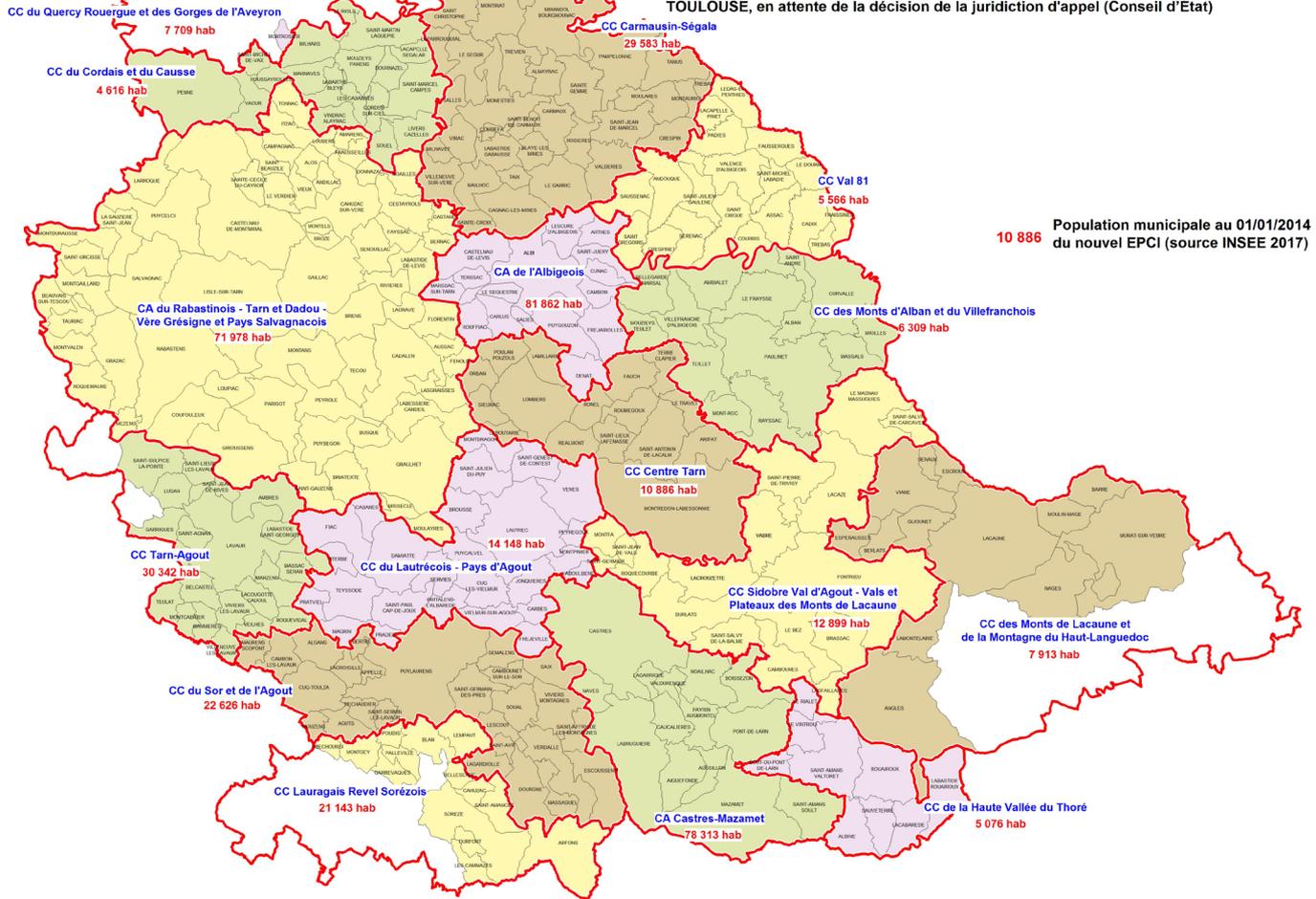
Les ressources dites «financières» proviennent de dotations de l'État. Il s'agit essentiellement de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** dont le montant dépend de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale des communautés, lequel mesure le degré de mise en commun de la fiscalité (et des compétences) par les communes au profit de la communauté. Plus d'informations en cliquant [ici](#)



Direction Départementale des Territoires du Tarn  
15 rue du Ciron 81013 ALBI Cedex 9  
Tél : 0 581 275 001 - Fax : 0 581 275 000

## Carte des intercommunalités du Tarn - janvier 2017

Arrêté de fusion suspendu de la CC du Cordais et du Causse avec la CC Carmausin-Ségala par décision du 18 octobre 2016, du Juge des Référé du Tribunal Administratif de TOULOUSE, en attente de la décision de la juridiction d'appel (Conseil d'État)



DDT81 / SCTU / PCT / BSG - GMAO n°2014 - janvier 2017

Echelle : 1/335 000 - A3

Protocole IGN du 24 octobre 2011

## AU 1ER JANVIER 2017, DE 18 A 14 INTERCOMMUNALITES DANS LE TARN

## LE SAVIEZ-VOUS?

### Trois communautés d'agglomération (CA):

- CA de l'Albigeois (périmètre inchangé) ;
- CA Castres-Mazamet (périmètre modifié avec le retrait des communes du Rialet et du Vintrou) ;
- nouvelle CA née de la fusion des communautés de communes Tarn et Dadou, Vère-Grésigne Pays salvagnacois et Rabastinois.

- extension de la CC de la Haute Vallée du Thoré par le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou qui se retirent de la CA Castres-Mazamet ;
- CC Val 81 ;
- CC des Monts d'Alban et du Villefranchois ;
- CC Centre Tarn ;
- CC Laurécois-Pays d'Agout ;
- CC du Sor et de l'Agout ;
- CC Tarn Agout.

**15** communes du Tarn adhèrent à 3 communautés de communes qui ont leur siège hors du Tarn.

**26** syndicats sont dissous au 1er janvier 2017

**63** communes composent la nouvelle communauté d'agglomération de l'Ouest tarnais

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est la plus peuplée avec **84 372** habitants

### 11 communautés de communes (CC):

- fusion des CC Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Sidobre Val d'Agout ;
- fusion des CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (Hérault) ;

- la fusion de la communauté de communes du cordais et du Causse et de celle du Carmausin-Ségala est suspendue (voir carte).

### + D'INFOS ET DE CHIFFRES SUR LES INTERCOS DU TARN : ICI

